Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 78 (1969)

Heft: 6

Rubrik: Croix-Rouge et philatélie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Croix-Rouge et philatélie

Nouveaux timbres Croix-Rouge

Suisse

Les timbres de «Pro Patria» dont le produit de la surtaxe est destiné aux œuvres nationales de la Croixrouge suisse ont paru. Ils sont fort bien réussis. Malheureusement et contrairement à ce qui a toujours été fait jusqu'à présent, la destination de la surtaxe et le nom de la Croix-Rouge suisse ne figurent pas plus sur les timbres que sur la marge des feuilles. Ils ne sont même pas indiqués sur le feuillet, le carnet et l'enveloppe «premier jour» édités par les Postes fédérales. Ces quatre valeurs ne peuvent donc pas être considérées comme des timbres de Croix-Rouge au plein sens du mot, c'est grand dommage pour leur vente et pour les collectionneurs spécialisés. Nous devons donc modifier la numérotation que nous leur avions donnée dans le dernier numéro de cette revue et les faire figurer dans la seconde catégorie, «timbres d'usage postal ne portant pas d'inscription évoquant la Croix-Rouge, mais dont la surtaxe est remise à cette œuvre» (catégorie B). Rappelons que jusqu'ici les séries «Pro Patria» émises au bénéfice de la Croix-Rouge portaient toujours sur le timbre ou sur la marge le nom de la Croix-Rouge suisse dans les trois langues nationales.

La description ci-dessous remplace donc celle parue dans l'édition du 1er juin:

1969 S. I 10 + 10 c. Pro Patria. St-François d'Assise. Polychrome.

S. II 20 + 10 c. Dito. Fontaine de Moïse. Polychrome S. III 30+10 c. Dito. St-Christophe. Polychrome. S. IV 50+20 c. Dito. La Vierge et l'Enfant.

Polychrome.

Philippines

Troix timbres ont été émis en mai pour le cinquantenaire de la Ligue.

1969 T. 6 10 c. «The League of Red Cross Societies T. 7 40 c. - 1919 - 50th anniversary - 1969».
T. 8 75 c. Carte des îles Philippines et emblème de la Croix-Rouge.
Dito.
Dito.

Yougoslavie

Le timbre annuel de surtaxe obligatoire en faveur de la Croix-Rouge yougoslave a paru en mai.

1969 B. 27 0.20

Planisphère entre deux mains, petite croix rouge dans un carré. Rouge-orange/brun-rouge/noir.

m.-m. t.



SW180 – un synonyme **d'hygiène.**

Les couteaux SWIBO pour l'homme de métier et la ménagère avec le fameux manche en ${\sf GRILON}$ (Nylon) jaune.

INOXYDABLE **haute qualité** STERILISABLE GARANTI MACHINE A LAVER LA VAISELLE

